



## AVIS AU PUBLIC

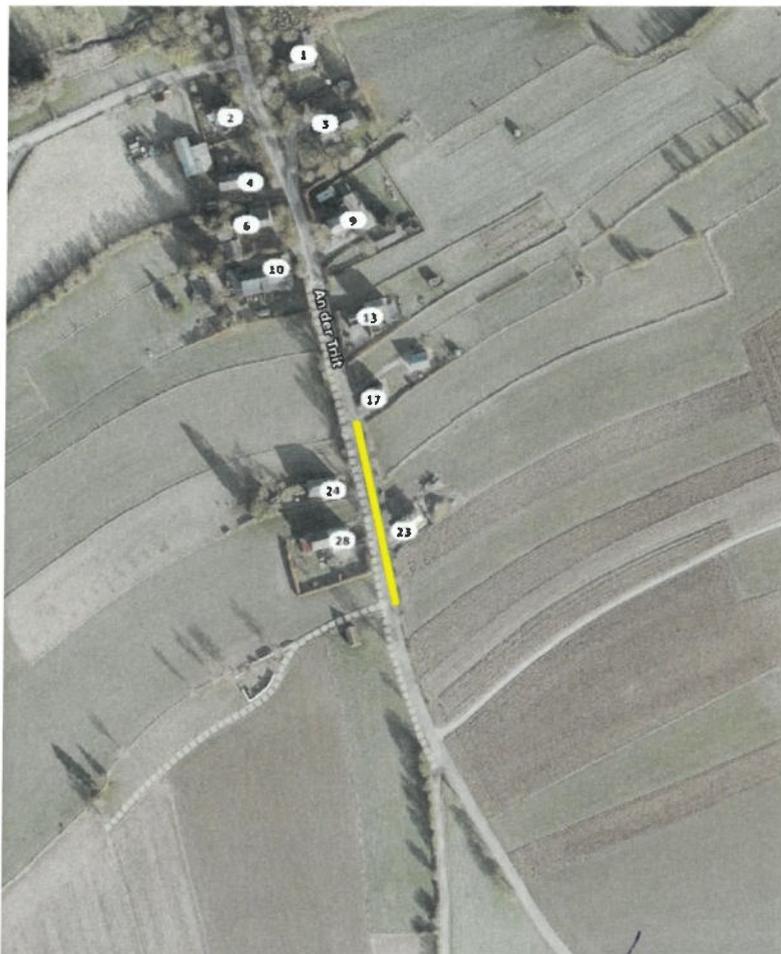
Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 16 septembre 2025, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux de raccordement à hauteur de « 17-23, an der Triit » au CR337 à Basbellain à partir de lundi 22 septembre 2025 jusqu'au vendredi 24 octobre 2025 inclus, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

- **Le tronçon de rue au CR337, entre « 17-23, an der Triit » à Basbellain comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, sera rétréci et la circulation y sera réglée par des signaux colorés lumineux, à partir de lundi 22 septembre 2025 jusqu'au vendredi 24 octobre 2025 inclus.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.  
le bourgmestre:  
signé Edy Mertens



**Enlever le « 27/10/2025 »**